



**Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire de l'Indre**

**Appel à projets France Très Haut Débit**

**2<sup>nd</sup>e Phase du programme d'aménagement numérique 2021-2025**

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ».

Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements correspondants à la seconde phase du déploiement de la fibre optique (FttH) sur le territoire de l'Indre.

Cette seconde phase est menée conjointement par les syndicats mixte Berry Numérique (pour le Cher) et RIP 36 (pour l'Indre), les deux syndicats ayant signé une convention de groupement d'autorités concédantes dont Berry Numérique est le coordonnateur.

Le planning prévisionnel de réalisation de cette seconde phase de déploiement est le suivant : entre 2021 et 2025.



## **1. LE PROJET SUR LE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DE L'INDRE.**

---

Coordonnées du porteur de projet

**Nom** : Syndicat mixte ouvert « Réseau d'Initiative Publique 36 » (RIP 36)

**Adresse postale** : Place de la Victoire et des Alliés, 36000 - CHATEAUROUX

**Téléphone** : 02.54.08.37.41 - **Mail** :rip36@indre.fr

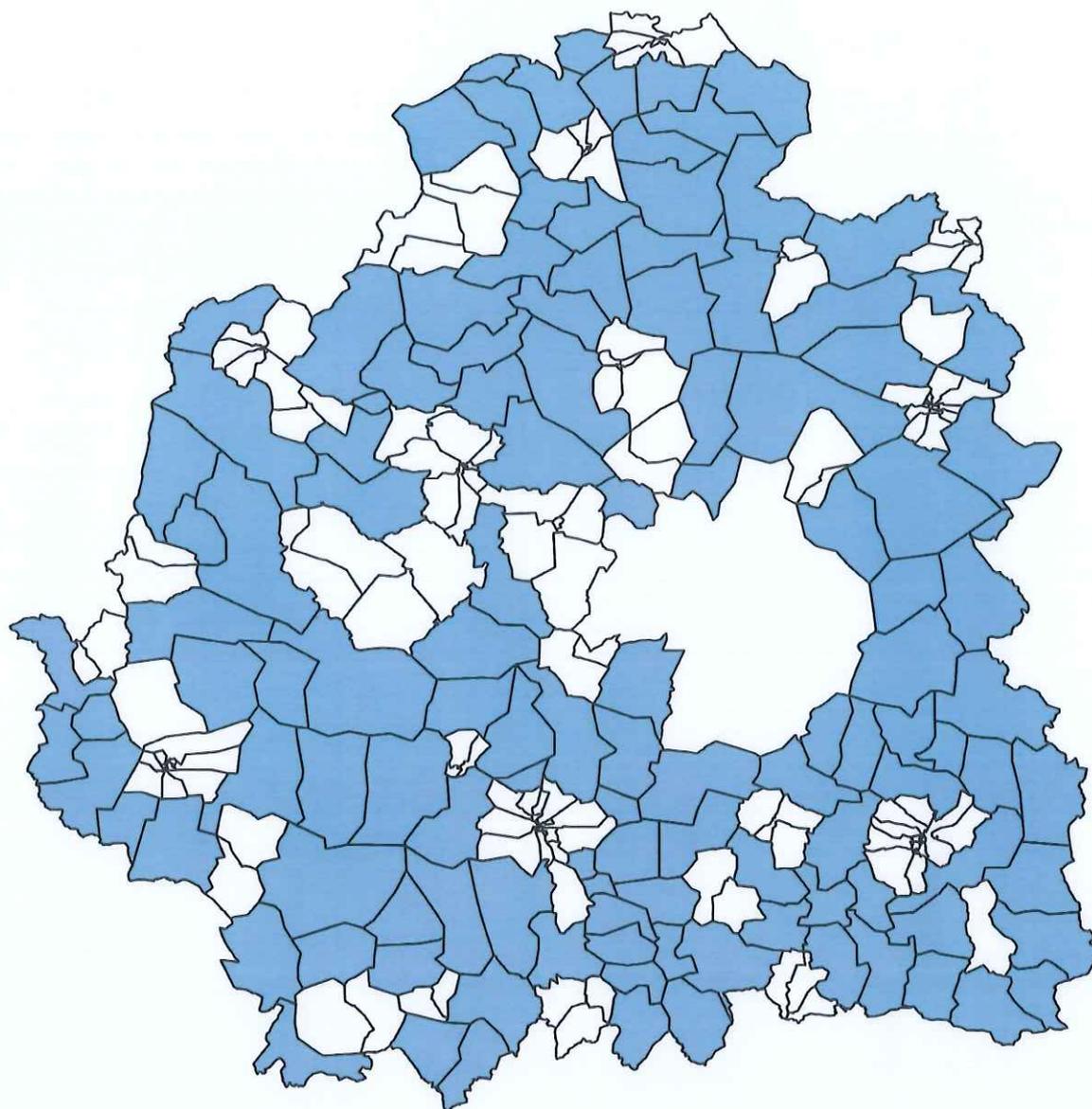
### **1.1. Adresse de consultation du SDTAN de l'Indre.**

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Indre

<http://www.avicca.org/document/7258/dl>

### **1.2. Périmètre concerné sur le territoire de l'Indre**

Le projet d'aménagement numérique correspondant à la 2ème phase de déploiement du FttH dans l'Indre, et sur lequel une demande de financement FSN sera réalisée, est précisé sur la carte ci-après.



■ ZAPM de la phase 2 dans l'Indre



## **2. MODALITÉS À SUIVRE PAR UN OPÉRATEUR TIERS SOUHAITANT SIGNALER QUE LE PROJET PROPOSE COUVRE UN TERRITOIRE SUR LEQUEL IL A L'INTENTION DE DÉPLOYER LUI-MÊME UN RÉSEAU À TRÈS HAUT DÉBIT**

---

Un opérateur souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à très haut débit devra :

- Préciser la nature du réseau qu'il entend déployer.
- Fournir une cartographie détaillée des zones qu'il s'engage à rendre éligible (au format shape et pdf).
- Fournir un calendrier prévisionnel de déploiement indiquant notamment, ZAPM par ZAPM, le nombre de prises éligibles par année.
- Fournir tout élément justificatif détaillé permettant d'assurer la crédibilité de cette intention de déploiement.
- Envoyer l'ensemble de ces informations par lettre recommandée avec accusé de réception à M le Président du RIP 36, place de la victoire et des alliés, 36000 Châteauroux
- Envoyer une copie de cette lettre recommandée par mail à [rip36@indre.fr](mailto:rip36@indre.fr)